

Évaluation de l'apprentissage des élèves (EAE) de la 3^e année Points saillants à l'intention des conseillers scolaires

Qu'est-ce que les EAE?

Les EAE sont des outils d'évaluation provinciale en format numérique qui constituent une vérification de début d'année. Ceci permet aux parents ou tuteurs et aux enseignants de connaitre les points forts et les points à améliorer de chaque élève dès le début de l'année scolaire. L'EAE de la 3^e année s'appuie sur les résultats d'apprentissage reliés à la littératie et à la numératie qui se trouvent dans les programmes d'études provinciaux de 2^e année actuels en English Language Arts, en français (immersion et francophone) et en mathématiques. Certains ensembles de questions ont été créés à partir de sujets avec lesquels les élèves peuvent être familiers et qui proviennent d'autres matières comme l'éducation artistique, la santé, les sciences et les études sociales.

Quels sont les objectifs des EAE?

Les EAE ont pour objectifs :

- améliorer l'apprentissage chez les élèves (objectif principal);
- améliorer l'enseignement offert aux élèves.

Bien que l'EAE soit un outil utile pour les enseignants, il ne sera pas pris en compte dans le Pilier de responsabilisation.

L'EAE ne vise pas à remplacer, mais plutôt à compléter les observations et l'évaluation que font les enseignants chaque jour en salle de classe. Cette évaluation représente une source de renseignements qu'on doit interpréter, utiliser et communiquer dans le cadre de l'évaluation régulière et continue effectuée par les enseignants en classe.

Quelle est la structure de l'EAE de la 3e année?

Cette évaluation en littératie et en numératie comprend des questions numériques interactives (notées par Alberta Education) et des tâches de rendement (notées à l'échelle locale) :

- des questions interactives de littératie en format numérique
- une tâche de rendement en littératie
- des questions interactives de numératie en format numérique
- une tâche de rendement en numératie

Qui participe à l'EAE?

L'EAE est un outil mis à la disposition des enseignants, qui sont libres de l'administrer en début d'année aux élèves de 3^e année, ou en fin d'année aux élèves de 2^e année.

Les élèves de mon autorité scolaire doivent-ils étudier en vue de l'EAE de la 3e année?

Les élèves n'ont pas besoin d'étudier en vue de cette évaluation. Toutefois, ils doivent être en mesure d'utiliser un ordinateur ou une technologie similaire. La technologie est essentielle lors de l'administration de l'EAE de la 3^e année puisque les questions numériques interactives nécessitent l'utilisation d'un ordinateur, portable ou non, d'une tablette et d'une connexion Internet.



Quelles sont les dates importantes pour l'administration de l'EAE de la 3^e année en 2018-2019?

Aout 2018	Le Tableau de bord des EAE est à la disposition des enseignants pour qu'ils puissent prévisualiser les évaluations, établir leurs listes de classe, imprimer les documents concernant les tâches de rendement et administrer l'EAE.
Aout 2018	Les enseignants qui veulent disposer d'une version imprimée de l'EAE pour les élèves qui ne peuvent pas avoir accès à la technologie informatique doivent en faire la demande auprès de leur administration scolaire.
Aout 2018 au 28 juin 2019	Les enseignants peuvent administrer et/ou administrer à nouveau les composantes de l'EAE.
Année scolaire 2018-2019	Les possibilités d'inscription aux tests expérimentaux seront communiquées aux personnes ressources des autorités scolaires en matière d'évaluation.
24 heures après l'administration ou la nouvelle administration des questions en format numérique	 Les enseignants et les directeurs d'école auront accès aux rapports individuels des élèves et aux rapports de la classe (en format numérique et imprimé) au moyen du Tableau de bord de l'enseignant. Les directeurs généraux auront accès aux rapports au moyen du Tableau de bord de l'enseignant. Les parents ou tuteurs auront accès au rapport individuel de leur enfant (y compris une copie imprimée facile à interpréter) par l'entremise de l'école de leur enfant.

De quelles ressources les élèves, les enseignants et les administrateurs disposent-ils pour se préparer?

Les élèves peuvent s'exercer avec des modèles de questions et des questions rendues publiques qui se trouvent à https://public.education.alberta.ca/assessment/.

Plusieurs documents d'appui à l'intention des enseignants et des administrateurs sont diffusés sur le site Web d'Alberta Education, à https://education.alberta.ca/évaluations-de-l-apprentissage-des-élèves/ressources/.

Du perfectionnement professionnel est aussi offert aux enseignants, y compris des séances de formation proposées par les consortiums provinciaux pour le perfectionnement professionnel (ARPDC). Plus de détails à ce sujet se trouvent à https://education.alberta.ca/student-learning-assessments/supports-for-educators/.

Quand les résultats des élèves seront-ils diffusés?

Alberta Education fournira des rapports concernant les résultats des élèves au plus tard 24 heures après qu'une classe aura fini de répondre aux questions en format numérique. Les directeurs généraux seront aussi en mesure d'avoir accès aux rapports indiquant la répartition des élèves par niveau de rendement au plus tard 24 heures après qu'une classe aura fini de répondre aux questions en format numérique.

Les parents ou tuteurs des élèves des écoles participantes auront accès à un rapport facile à interpréter, par l'intermédiaire des enseignants, en ce qui concerne les questions en format numérique qui seront notées par la province.

On encourage les enseignants et les parents ou tuteurs à discuter ensemble des résultats des élèves à l'EAE de la 3^e année, étant donné que les enseignants sont les mieux placés pour interpréter ces résultats.



À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions sur l'EAE de la 3e année?

Pour les EAE en anglais, communiquer avec Nicole Lamarre, Director of Student Learning Assessments and Provincial Achievement Testing, Alberta Education, à <u>Nicole.Lamarre@gov.ab.ca</u> ou appeler le 780-427-6204.

Pour les EAE en français, communiquer avec Gilbert Guimont, directeur, Évaluation des études en français, à Gilbert.Guimont@gov.ab.ca ou appeler le 780-422-3535.

Sans frais en Alberta en composant le 310-0000.

Comment peut-on obtenir plus d'information?

Vous trouverez de l'information détaillée et des ressources concernant l'EAE de la 3^e année à <u>https://education.alberta.ca/évaluations-de-l-apprentissage-des-élèves/.</u>